

Capital social de 115.000.000.000 de DA RC° N°02B18083

ALGERIE TELECOM

Direction Opérationnelle d'Ain Témouchent

Sous- direction Technique Opérationnelle

Département Réseau d'accès

Réf : AT/DOT- 46/SDTO/DRA/CRU / 64 / 2021

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

BOUCHIBA SID AHMED

COOP 36 N°33 HAI KHEMISTI BIR EL DJIR

ORAN

Objet : DEUXIEME MISE EN DEMEURE

Projet : Travaux de canalisation Urbaines " Cité 700 LOGTS SOCIAUX SERECOR HAMMAM BOUHDJAR »

- Vu la convention N°43/2019 du 05/12/2019 ayant l'objet travaux de canalisation Urbaines « " Cité 700 LOGTS SOCIAUX SERECOR HAMMAM BOUHDJAR ».

- Vu le bon de commande N°190214 du 03/12/2019.

- Vu l'ordre de service N°118 du 05/12/2019 de démarrage des travaux du notifié.

- Vu l'article 28 de la convention, N°43/2020 du 05/12/2019, relatif à la modalité de facturation.

- Vu Le PV de réception de chantier daté le 17/05/2021.

- Vu l'envoi de la première mise en demeure le 03/10/2021 qui reste sans réponse à ce jour.

De ce qui procède :

L'Entreprise **ETB- TCE** BOUCHIBA SID AHMED **représenté** par son gérant est **mise en demeure**, pour se présenter au service réseau urbain ; afin de signer le document contractuel de la pénalité de retard enregistré durant l'exécution des travaux dans **un délai de 08 Jours** à compte de la notification de la mise en demeure avec les voies règlementaires.

Faute par l'entreprise de satisfaire à **cette mise en demeure**, Algérie télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et règlementaires à l'encontre de l'entreprise.

Ain Témouchent, le 22/11/2021

Directeur opérationnel



Signé : BOUALLEM Lyazid